

4^e lettre d'information de votre conseil municipal

BARNAS

Décembre 2021

L'édito du conseil municipal

Barnas, le 1er décembre 2021

En ce moment, il est compliqué d'organiser des rencontres conviviales ou des réunions d'échanges entre citoyens.

Grand merci aux bénévoles des associations qui ont porté l'organisation d'événements conviviaux, en s'adaptant aux directives gouvernementales.

Grand merci aussi à toutes celles et ceux qui embellissent le village, créent du lien, où se préoccupent de l'action sociale, comme nos amis du C.C.A.S. qui viennent de s'activer pour le Noël des enfants et des anciens.

Nous espérons pouvoir vous inviter, fin janvier, aux vœux de la municipalité.

Concernant la vie démocratique du village, nous nous sommes efforcés, malgré les contraintes et en toute sécurité, de vous proposer des groupes de travail portant sur l'environnement et la biodiversité, la randonnée, la démocratie participative, et dernièrement sur le stationnement à Lamothe. Nous envisageons, début 2022, de constituer un groupe de travail sur l'aménagement de la RN 102, puis sur le réaménagement programmé de la traverse du Haut-Barnas, puis sur bien d'autres sujets encore... L'organisation d'une réunion plénière, qui aborderait toutes les thématiques concernant notre village, reste d'actualité.

Nous avons redynamisé la Commission Communales des Impôts Direct, qui comprend plusieurs membres non élus. Et nous participons au travail du conseil de gérance du groupement forestier de Barnas (société privée dans laquelle la commune dispose d'un nombre conséquent de parts sans être majoritaire). Ce conseil de gérance réunit des porteurs de parts qui agissent bénévolement.

S'il est primordial de vous associer aux décisions prises par le conseil municipal, nous ne devons pas négliger leur mise en oeuvre qui demande un travail soutenu afin que le résultat corresponde pleinement aux attentes et que les délais prévus soient respectés. Chaque conseiller y contribue à son niveau, et principalement, bien sûr, l'exécutif accompagné d'agents communaux consciencieux et impliqués.

**Bonnes fêtes
et meilleurs vœux pour 2022 !**



Actualité du conseil municipal

Le conseil municipal a évolué depuis la dernière lettre d'infos.

En effet, Bernard De Tata a démissionné le 26 avril ainsi que Thierry Steff le 21 août.

Charline De Moya a souhaité cesser ses fonctions de deuxième adjointe le 22 septembre mais reste conseillère municipale.

L'équipe est donc réduite mais le travail en mairie avance toujours ainsi que le montage des dossiers d'investissement. En effet, tout en achevant la prise en main des anciens dossiers (révélant au passage quelques surprises : action en justice en cours, défauts sur travaux antérieurs...), nous avons à cœur de travailler pour l'avenir en mettant en oeuvre nos promesses électorales et en partenariat avec les autres élus du territoire, au sein de la communauté de communes et du Parc Naturel des Monts d'Ardèche.

Désormais, l'exécutif se compose de

- **VIDAL Jean-Luc**, maire, binôme de coordination, référent Centre Bourg et Haut Barnas, officier de police judiciaire, officier d'état civil, gestionnaire du personnel municipal, président du CCAS, président de la commission communale des impôts directs, commission finances, groupement forestier - Indemnité mensuelle : 857,90 € net

- **BOUET Lynda**, première adjointe, binôme de coordination, référente Lafarre, déléguée communautaire et membre du bureau communautaire, déléguée et membre du bureau du Parc naturel des monts d'Ardèche, commission finances, communication, environnement - Indemnité mensuelle : 333,07 € net, pas d'autres indemnités extérieures, mais remboursement de frais de déplacement pour les réunions hors commune : 280 € pour 650 km parcourus dans l'année.

- **MERIAUX Philippe**, deuxième adjoint, référent Lafarre, réseaux et travaux, suppléant à la communauté de communes, référent eau, randonnée, délégué SDE 07 - Indemnité mensuelle : 287,65 € net.

- **DE MOYA Charline**, conseillère, référente Lamothe, bibliothèque, référente culture à la communauté de communes, randonnée, démocratie participative, déléguée au SIVU des écoles, vie du village

- **MAYNARD Lugdivine**, conseillère, référente Centre Bourg et Haut Barnas, vice présidente CCAS, vice présidente SIVU des écoles, vie du village

- **PERRON Jean Claude**, conseiller, référent Bruc, bibliothèque, communication, environnement, culture, démocratie participative, suppléant à la culture à la communauté de communes, suppléant au PNR

- **LEMAIRE Monique**, conseillère, référente Le Bouix, membre du CCAS, vie du village
- **BARTHOD Jean Louis**, conseiller, référent Bruc, eau, forêts - indemnité mensuelle : 26,90 € net
- **BOUET Rose**, conseillère, référente Le Bouix, référente eau

Des emplois du temps chargés qui n'excluent pas la disponibilité

- Le maire est présent en mairie le mercredi matin, le jeudi et le vendredi (prendre rendez-vous ; ces derniers se déroulent de préférence en présence de la 1^{ère} adjointe ou du 2^{ème} adjoint).
- Les adjoints travaillent régulièrement en mairie à des horaires divers suivant leurs disponibilités.
- Un agenda est régulièrement envoyé à l'ensemble des conseillers avec toutes les dates de réunions et rencontres afin que tous puissent suivre les dossiers et participer aux travaux.
- Un point exécutif hebdomadaire réunit le maire et les adjoints, il est ouvert à tous les conseillers. Là sont traitées les affaires de gestion courante.
- Tous les quinze jours, tous les conseillers se réunissent pour faire le point sur les différents hameaux, l'état d'avancement des dossiers et des travaux...
- Chaque binôme travaille sur ses dossiers et prépare les groupes de travail avec la population.

☛ **Tous les conseillers se tiennent à votre disposition pour des rendez-vous - contactez la mairie**

oOo

BUDGET GÉNÉRAL 2021 DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Une décision Modificative (DM) au Budget Principal 2021 - section de fonctionnement a été votée.

► Charges :

+ 8 500 € pour le chapitre 011 « charges à caractère général » à cause de dépenses imprévues - frais d'avocat, achats d'équipements nécessaires à la bonne exécution du travail technique, frais de protection anti-covid (surtout pour le camping), et équipement du gîte communal, entre autres.

+16 500 € pour le chapitre 012 « charges de personnel » à cause de la nécessité d'employer un contractuel pour couvrir les longues périodes de maladie d'un agent, tout en étant obligé de maintenir une part du salaire de ce dernier (somme qui est compensée en grande partie par l'assurance), et la nécessité d'anticiper par tuilage le départ à la retraite d'ici 2 ans de nos deux agents techniques titulaires.

+ 3 500 € pour le chapitre 65 « autres charges courantes » à cause de l'augmentation des indemnités du maire et du troisième adjoint en cours d'année pour mieux prendre en compte leur investissement personnel sur ces postes (maire : 771,39 € => 857,90 € net par mois ; 3^{ème} adjoint devenu 2^{ème} adjoint : 218,67 € => 287,65 € net par mois).

- 1 000 € pour le chapitre 014 « atténuation de produits » car l'appel de cette atténuation par la communauté de communes est moins élevé que prévu.

Soit un total de 27 500 € de dépenses budgétisées en plus

► Produits :

+ 2 500 € au chapitre 013 « atténuation de charges » car notre commune recevra plus de remboursement de salaire que prévu pour les arrêts maladie.

+ 7 000 € au chapitre 73 « impôts et taxes » car nous percevrons plus qu'estimé au moment du montage du budget en début d'année.

+ 2 000 € au chapitre 74 « dotations et participations » même raison que pour le chapitre 73.

+ 16 000 € au chapitre 75 « autres produits de gestion courante », somme due en grande partie à la bonne fréquentation du camping qui avait été sous-estimée par crainte de rentrées semblables à celles de 2020.

Soit un total de 27 500 € de recettes budgétisées en plus

☛ **DM équilibrée, adoptée à l'unanimité**

oOo

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le conseil d'administration du CCAS s'est réuni le 3 novembre dernier afin de définir les critères d'attribution de l'aide sociale pour le Noël des enfants et celui des anciens et d'organiser les festivités de fin d'année.

► NOEL DES ENFANTS

Les enfants ayant jusqu'à 11 ans, résidant dans la commune ou ayant au moins l'un de leurs parents résidant dans la commune au 15 octobre de l'année en cours, recevront un cadeau.

Le Noël des enfants aura lieu le samedi 11 décembre à 15h place du village.

Le Père Noël distribuera cadeaux et goûter aux enfants.



► NOEL DES ANCIENS

Cette année en raison des contraintes sanitaires, les membres du CCAS ont exceptionnellement décidé, à la majorité, que toute personne âgée de plus de 65 ans, ayant sa résidence principale à Barnas, pouvait bénéficier d'un repas à emporter préparé par l'Auberge de Barnas. Les personnes âgées de plus de 80 ans ou les personnes ayant entre 65 ans et 80 ans avec des problèmes médicaux ou ayant perdu un proche récemment avaient donc le choix cette année entre le repas à emporter et le colis de Noël.

Les non ayants droit qui souhaitent prendre un repas à emporter en tant qu'accompagnateurs pouvaient le faire moyennant le paiement de 27 € et sous réserve du nombre suffisant de repas pouvant être emportés le même jour.

Cette année, les colis sont achetés à l'ESAT-ADAPEI de Lalevade d'Ardèche (Établissement et service d'aide par le travail - Association départementale des parents et amis des personnes handicapées).

oOo

VOIRIE

Les travaux sur la voirie, prévus dans le cadre du co-financement de la communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans (ASV), vont être reportés au printemps prochain. En effet, chacun des 2 secteurs choisis pour cette première tranche se situent sur un ubac (Le Couderc - Lafarre et Impasse du Serre - Lamothe) et les températures hivernales ne permettent pas la pose des revêtements prévus ("bicouche" utilisant du gravier et du goudron liquide dont l'amalgame ne peut se faire correctement par temps froid).

D'autre part, une réunion aura lieu prochainement avec les conseillers référents, les agents municipaux et Alain Condor, élu référent voirie à la communauté de communes ASV, afin de planifier les travaux de voiries pour 2022.

oOo

CAPTAGES DES MILLETTES

(Ubac en face du Haut-Barnas)

Les travaux ont commencé. La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) a été accordée après plusieurs années de refus dus à un schéma directeur des réseaux d'eau incomplet. Cette aide s'ajoute aux subventions accordées par le Département de l'Ardèche et l'Agence de l'Eau du Bassin Rhône Méditerranée Corse.

Il s'agit de la rénovation des canalisations et des équipements allant du captage des Millettes, via le réservoir du Grand Barnas, jusqu'à la vanne située sur le pont du Sigadou en bordure de la RN102.

Dans un premier temps, une piste a été tracée sur ce même parcours, élargissant par endroits le sentier mais en respectant au maximum l'existant. C'est par cette piste que passeront les canalisations neuves.

En cette période de difficultés d'approvisionnement, notre prestataire, l'entreprise Valette, n'a pas encore pu se procurer la totalité des matériaux nécessaires (canalisation en PEHD Ø 120 mm prévue entre le réservoir et la vanne sur la RN102). Nous espérons que cela sera solutionné rapidement.

oOo

TRAVAUX A L'ETUDE

► SANITAIRES DU CAMPING

En 2022, nous prévoyons la construction d'un nouveau bâtiment sanitaire au camping.

En effet, au fil des décennies, l'ancien bâtiment a connu des agrandissements, des transformations qui le rendent non fonctionnel, énergivore et chronophage quant au travail des employés.

De plus, un petit bâtiment (bacs à vaisselle) n'est pas adapté.



Avec l'aide d'un cabinet d'architecte, nous travaillons actuellement à la création d'un bâtiment à haute valeur environnementale (production d'eau chaude solaire, économie d'eau, économie de chauffage) et intégré harmonieusement dans notre camping, à proximité de notre gîte en cours de rénovation. Il regroupera douches, WC, coin buanderie, bacs à vaisselle, bacs à laver le linge, local à poubelles...

Cela nous permettra également de disposer d'un bâtiment conforme aux normes pour les personnes à mobilité réduite.

Les travaux sont estimés à environ 100 000€ HT, avec une recherche étendue de subvention (notamment dans le cadre du contrat transition écologique) pour limiter l'autofinancement.

Notre camping municipal se doit d'accueillir les vacanciers dans des bonnes conditions et ainsi augmenter ses recettes qui constituent un apport non négligeable pour le budget communal.

Sa réalisation pourrait s'effectuer en hiver 2022/2023 si le taux de subvention est suffisant.

► GÎTE COMMUNAL

Les travaux de rénovation électrique ont été réalisés par CC'Elec (Barnas) au mois de juin, les travaux d'isolation et de rénovation de la toiture ont pris malheureusement du retard car l'entreprise de maçonnerie JOURDAN (Mayres) n'a pas pu s'approvisionner en isolant bois pour la toiture et en tuiles à cause d'une pénurie de ces matériaux sur tout le territoire français. Dès que l'approvisionnement reprendra, le chantier démarrera.

L'objectif est de rendre le gîte fonctionnel et de le mettre en location le plus tôt possible.

Là aussi, le conseil municipal souhaite accroître ses recettes propres afin de pouvoir initier de futurs projets à Barnas.

Pour ce projet la commune a obtenu des subventions de la Région, de l'État (DSIL) et du Syndicat Départemental des Énergies de l'Ardèche à hauteur de 80 % des 28 133,68 € de dépenses prévues.

► ASSAINISSEMENT DU GÎTE ET DU CAMPING

À notre grande surprise, nous avons découvert que le gîte et le sanitaire du camping n'avaient pas été reliés à l'assainissement collectif pourtant rénové récemment. En effet, un assainissement non-collectif obsolète, sous dimensionné et non conforme, récolte les effluents de ces deux bâtiments.

Après un rendez-vous d'expertise avec le cabinet d'étude GEO SIAPP, nous projetons de relier ces deux bâtiments communaux à l'installation collective. Le chiffrage et les préconisations techniques sont en cours.

Ces travaux permettront la mise en conformité sanitaire de tous nos bâtiments communaux et la réduction de la pollution dans cette zone, particulièrement sensible, des abords de la rivière Ardèche.

oOo

AIRE DE JEUX et AMÉNAGEMENTS EXTERIEURS

L'aménagement de l'aire de jeux est achevé. Des arbres seront plantés aux abords. Deux tables de pique-nique profiteront de cet ombrage. La table de ping-pong rejoindra cet espace de détente. Le terrain de volley sera implanté entre l'aire de jeux et la rivière, nous gagnerons ainsi plusieurs emplacements de camping.



Trois autres tables de pique-nique ont été commandées pour la place du Pont Vieux et la place du pont du Bouix. Le coût total est de 1 604 € HT dont 289 € pour la livraison, nous attendons une aide du département.

Nous compléterons ces achats par une commande de poubelles et de cendriers.

La commune a bénéficié d'une attribution de huit range-vélos par le département. Ils seront prochainement implantés dans plusieurs endroits de la commune.

☛ **A noter, la commune recherche de la terre végétale pour le futur stade de volley, sans déchets ni gravats, bien sûr. Merci de contacter la mairie avant dépôt.**

oOo

UNE NOUVELLE SIGNALÉTIQUE POUR NOTRE VILLAGE

Après recensement des diverses activités, services et curiosités de la commune, de nouveaux panneaux signalétiques ont été réalisés. Ils seront installés sur nos voies de circulation dès le début de l'année 2022.

Cette démarche a été réalisée avec l'accompagnement du Parc, ce qui nous permet d'obtenir 3 000€ de subvention de la région. Nous avons aussi demandé un financement au département (en attente d'attribution à ce jour).

Ces panneaux d'un coût global de 8 078 € HT permettront de mieux valoriser notre village, notamment avec les deux "totems" d'entrée au Bouix et à Lamothe.

Ces derniers auront, outre le rôle d'indiquer les services et commerces disponibles dans la commune, celui de marquer visuellement l'entrée dans notre agglomération afin que chacun prenne conscience qu'il traverse un village, que de nombreux passages-piétons existent et que la vitesse est limitée à 50km/h.

Un devis pour la pose est en cours et, selon le prix et la technique de pose proposée, nous choisirons de la faire faire soit par nos employés, soit par une entreprise externe.

Nous espérons que cette nouvelle signalétique incitera les automobilistes à mieux respecter la limitation de vitesse dans notre village.

Pour renforcer cette incitation à ralentir, les élus soumettront au groupe de travail "Nationale 102" l'idée d'installer de nouveaux panneaux de sensibilisation des usagers de la route dont l'illustration pourrait être confiée à des artistes locaux.

☛ **L'aménagement et la sécurisation de la traversée de notre commune par la nationale 102 feront l'objet d'une réunion prochaine. Une autre réunion suivra, consacrée au réaménagement de la traverse du Haut Barnas.**



oOo

ÉCLAIRAGE PUBLIC DES OULADES

Nous en parlions dans la dernière lettre d'info, la compétence de la maintenance de l'éclairage public de notre commune est passée au Syndicat Départemental des Énergies de l'Ardèche (SDE07).

Dans ce cadre, et à notre demande, le syndicat a dépêché un bon de commande à l'entreprise SPIE afin de remplacer (enfin !) le réverbère situé à l'extrémité de l'impasse des Oulades. Mais... les difficultés d'approvisionnement en pièces de remplacement sont les mêmes que pour le chantier des Millettes : de gros retards freinent actuellement un grand nombre de chantiers.

Une solution semble pourtant avoir été trouvée et elle devrait être effective tout prochainement...

oOo

IMPÔT SUR LE FONCIER BÂTI : RECHERCHE D'ÉQUITÉ



L'impôt sur le foncier bâti représente environ 30% des recettes du budget principal de notre commune. Ces 30% correspondent à peu près au résultat de fonctionnement moyen que nous dégageons chaque année pour l'investissement. Soit 65 000 €, dont 10 000 € environ pour les renouvellements de biens ou de machines, 16 000 € pour le remboursement du capital des emprunts, et 39 000 € pour les projets. Cette somme est loin d'être négligeable.

La volonté du conseil municipal est de ne pas augmenter la pression fiscale qui est déjà assez élevée sur notre commune et donc de vérifier que chaque contribuable de la commune participe au pot commun à due proportion de la valeur de ses constructions.

Pour cela, il y a 2 leviers d'action.

➤ **Le premier levier** consiste à veiller à ce que toute construction, agrandissement ou changement de destination d'un bâti devant être déclaré le soit. Pour cela, nous en appelons au sens civique de chacun, à l'esprit de responsabilité collective qui doit nous animer pour ce que nous avons en commun.

Force est de constater que cela porte ses fruits car, en 2021 nous avons vu arriver en mairie un bon nombre de demandes d'urbanisme pour régularisation de situation ainsi que des attestations d'achèvement et de conformité de travaux.

Mais, certains d'entre nous, par oubli, négligence ou ignorance, ne font pas la démarche. Par souci d'équité, la municipalité va se rapprocher de ces derniers afin qu'ils fassent le nécessaire au plus vite. C'est dans l'intérêt général, et aussi dans leur propre intérêt, ils éviteront ainsi de se retrouver à terme en contradiction avec les lois relatives à l'urbanisme.

Les personnes qui ont besoin d'informations dans ce domaine peuvent se rapprocher du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de l'Ardèche (CAUE 07) :

Tel : 04 75 64 36 04

Mail : caue-07@wanadoo.fr

Site : <https://caue07.fr/>

➤ **Le deuxième levier** consiste à vérifier que chaque bâti soit conformément déclaré au service des impôts au regard de ses caractéristiques de confort, de surface habitable, et de destination. C'est un des rôles de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) qui est constituée de conseillers municipaux et de Barnassiens non élus. Cette CCID s'est déjà réunie deux fois depuis le début de l'actuel mandat, la dernière fois pour apprécier la pertinence du maintien de maisons en catégorie huit (très médiocre) ou sept (assez médiocre) après améliorations ou aménagements.

Là aussi, malheureusement, certains d'entre nous n'ont pas fait le nécessaire.

Pour information, à la suite d'une amélioration de confort ou d'aménagements de surface ne nécessitant pas une demande d'urbanisme, il faut retourner au service des impôts l'imprimé H1 téléchargeable sur le site [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr) :

<https://www.impots.gouv.fr/portail/node/9109>

GROUPEMENT FORESTIER

Le chantier se poursuit. Une coupe de prélèvement sur le secteur de l'Horesson a eu lieu en septembre. Préalablement à cette coupe, les arbres (des pins laricios) ont été marqués par l'entreprise La Forestière en présence de membre du conseil de gérance afin de respecter la proportion de 25 % prélevés.

Les travaux (prélèvements, éclaircies, nettoyage des parcelles déjà prélevées et remise en état de la piste montant au captage de l'Horesson) devraient reprendre en début d'année prochaine.

oOo

TÉLÉPHONIE

Le pylône implanté par la société Hivory (voir lettre d'info n°3) est maintenant équipé des éléments de retransmission de l'opérateur SFR (source ANFR – www.cartoradio.fr).

Aujourd'hui, nous n'avons aucune information nouvelle à propos de l'implantation des éléments de retransmission des opérateurs Bouygues, Orange et free.

oOo

TÉLÉVISION NUMÉRIQUE TERRESTRE

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) assure la bonne réception de la télévision numérique terrestre (TNT) diffusée sur le territoire français. L'ANFR a constaté que certains réémetteurs d'opérateurs de téléphonie mobile peuvent parfois provoquer des perturbations localement.

Pour faciliter l'information auprès du public sur les problèmes de réception de la TNT, l'ANFR met à sa disposition le site <https://www.recevoirlatnt.fr>

oOo

BARNAS, UN VILLAGE VIVANT !

Bien que les conditions sanitaires ou météorologiques n'aient pas toujours été favorables cette année, le conseil municipal, des habitants bénévoles et les associations ont redonné vie au village.

- Samedi 26 juin : **Fête** de la Saint-Jean animée par "l'Amicale René Vidal"
- Samedi 03 juillet : **Fête** des voisins
- Dimanche 11 juillet : **Cinéma** sous les étoiles
- Mardi 13 juillet : **Retraite aux flambeaux, Feu d'artifice et Bal des pompiers**
- Samedi 17 juillet : **Repas** paella organisé par "Camin e Palenca"
- Mercredi 21 juillet : **Pot de rencontre** offert par la municipalité
- Mercredi 04 août vers 21h30 : **Cinéma** sous les étoiles (annulé à cause du mauvais temps)
- Dimanche 08 août : **Vide grenier** organisé par "Ensemble et Solidaire"
- Mercredi 11 août : **Pot de rencontre** offert par la municipalité (annulé à cause des contraintes sanitaires)

- Dimanche 15 août : **Concours de pétanque** animé par "l'Amicale René Vidal"
- Dimanche 31 octobre : **Grande veillée** animée par "l'Amicale René Vidal" (en partie annulée à cause du mauvais temps)

👁️ Retour sur "Halloween"

L'amicale René Vidal avait prévu, lors du weekend de la Toussaint, la première édition de « La Grande Veillée », trois jours d'animation avec rôtie de châtaignes, spectacles, "Halloween" pour les enfants et marché de producteurs.



La météo en ayant décidé autrement, seule l'après-midi d'Halloween a pu réunir le dimanche petits et grands pour une balade contée avec la

complicité des villageois, un spectacle de jonglage de l'artiste El Flo et un goûter sur la place du village.

Une initiative qui sera reconduite l'an prochain, sous le soleil cette fois, on l'espère !

oOo

PRÊT DE MATÉRIELS AUX ASSOCIATIONS

Afin d'aider et d'encourager les actions réalisées par les associations de notre commune, les conseillers ont statué sur la possibilité de prêt de matériels.

Lors de la réunion du conseil municipal du 25 octobre 2021, les conseillers ont donc voté un règlement afin de permettre la mise à disposition de certains matériels acquis par la commune de Barnas aux associations à but non lucratif de la commune (cf. la délibération n° 50-2021).

Il s'agit d'équipements d'animation : plusieurs barnums, une sono (en commande), un écran vidéo (3m x 4m), un vidéoprojecteur ainsi que des modules d'estrader (1m sur 2m).

Les modalités de prêt, de caution, d'assurance et de contexte d'utilisation sont spécifiées dans une fiche de réservation, mise à la disposition des associations en mairie.

NOTA : par contre, lors de cette délibération, le conseil a renoncé au prêt des matériels de débroussaillage (tronçonneuses et débroussailleuses), pourtant initialement envisagé, compte tenu du caractère très délicat de leur utilisation (désaffûtage, surchauffe, etc.).

RANDONNÉES

Le Groupe de Travail Randonnée, proposé par Charline De Moya et Philippe Mériaux, a réuni un quinzaine de personnes à la Salle des Fêtes le 30 septembre. Parmi les sujets évoqués : la participation aux travaux d'entretien des sentiers, les initiatives d'équipement, la proposition de nouveaux tracés à intégrer au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR), l'amélioration du sentier botanique, etc.



Un prochain rendez-vous sera bientôt proposé en espérant une participation accrue, particulièrement des randonneurs de Barnas.



COMMUNIQUÉ DES POMPIERS DE BARNAS

Barnas, un Service de secours de proximité fermé fin 2021

Dans le cadre de sa réorganisation territoriale, le Service d'Incendie et de Secours de l'Ardèche (SDIS07) ferme le Centre d'Incendie et de Secours de Barnas. Ce dernier fait partie du lot des fermetures de services publics observées depuis des années dans nos campagnes (Ecoles, Gendarmeries, Hôpitaux, Perceptions, Postes...).

Concernant les pompiers, il y a encore peu de temps le département comptait 71 Centres d'interventions et de Secours, alors qu'actuellement il n'en existe plus que

67 ; début 2022, sans celui de Barnas, ils ne seront plus que 66. Prochainement, 9 Centres doivent fusionner en 3 centres pour arriver à 60.

Les chiffres sont parlants. La proximité des secours et des lieux de partage d'un engagement civique s'amenuise d'année en année dans nos territoires.

Le Centre de Barnas, faisait partie des plus petits Centres du Département, il était sur la sellette depuis des années. Pour résister à cette menace, les sapeurs-pompiers de Barnas, bien que simples volontaires, maintenaient du mieux possible l'activité et se formaient régulièrement pour garder un minimum d'efficacité opérationnelle. Depuis des années ils recherchaient des recrues pour gonfler leur effectif, sans succès ; pourtant, cela était devenu primordial, vu la pyramide des âges des sapeurs de Barnas.

Puis, ces toutes dernières années, des coups durs ont touché le Centre :

- **Premièrement** : Quatre sapeurs fortement impliqués dans la vie du centre (Cyril LAURENT, Laurent et Lilou DERAMBURE, Olivier FERNANDEZ) l'ont quitté après avoir dû déménager dans un village trop éloigné, sans avoir été remplacés, d'où un effectif de plus en plus restreint pour assurer les interventions (Aimé et Franck BOUET, Jérôme LAURENT, Philippe LAURENT et Jean-Luc VIDAL).

- **Deuxièmement** : En 2020, le matériel de secours de Barnas a été réquisitionné pendant presque 6 mois, ce qui nous a empêché de sortir normalement, et ainsi entraîné un nombre de sorties bien plus faible que la moyenne annuelle (17 au lieu de 45). Le SDIS07 s'est empressé de prendre ce chiffre comme référence, pour dire que nous avions peu d'utilité. Certes, mais le peu de personnes qui ont bénéficié de nos secours, eux savent combien cela leur a été bénéfique.

- **Troisièmement** : La recrue de 2020 (Juliette VACHER) n'a pu obtenir l'autorisation de sortir à ce jour à cause des reports récurrents de ses formations initiales dus à l'épidémie.

- **Quatrièmement** : La mise en place de l'obligation vaccinale contre le COVID19 pour tous les sapeurs-pompiers, qui en 2020, vaccinés ou pas, n'avaient pourtant pas rechigné à porter secours aux malades du COVID19, a sonné le glas précipitamment. Le SDIS07, après avoir suspendu 3 sapeurs de Barnas, dont les plus impliqués pour porter secours, et démotivé 2 recrues potentielles, avait l'argument idéal d'un effectif réduit à une peau de chagrin (soit 3 sapeurs), pour mener à bien son projet de fermeture.

Voilà, comment se termine la vie du Centre de Barnas créé en 1942. Combien de secours aux personnes, de protections de biens, de recherches de personnes, de luttés contre les incendies, etc. ont parsemé son histoire...

La politique actuelle de réduction du nombre de casernes du SDIS07, associée à la baisse de l'engagement civique des citoyens, aura mis un terme à cette belle histoire.

Les pompiers de Barnas vous saluent !

Post-scriptum : Cette dernière année, nous vous offrons le calendrier, et vous remercions pour tous les soutiens que vous nous avez apportés précédemment.

Bonne année 2022, santé et bonheur.



► Conseiller numérique

La mission du conseiller numérique France Services est d'engager des actions d'accompagnement auprès de tous types de publics. Par exemple : prendre en main un équipement informatique, naviguer sur internet, gérer ses courriels, utiliser des applications sur son smartphone, échanger avec ses proches, comprendre la culture numérique, etc.



La Communauté de communes ASV a interrogé la mairie sur l'opportunité d'accueillir périodiquement un conseiller numérique à Barnas, mais il n'existe pas de local vraiment adapté à cette activité dans notre commune (accès internet en réseau, salle de formation, etc). En revanche, un calendrier sera proposé à tous afin que chacun

puisse bénéficier de ce service dans les locaux de Thueyts (Château de Blou) dès que ce service sera en place à partir du printemps prochain.

► France Services : Mise en place d'un Point-Justice Conciliateur de justice

Afin de favoriser l'accès à l'information juridique gratuite à destination des habitants, un point-justice conciliateur de justice au sein de France Services de Thueyts est mis en place par le Conseil Départemental de l'Accès au Droit de l'Ardèche (CDAD07).

Une convention de partenariat avec Point Justice Conciliateur a été signée avec la communauté de communes.

Le CDAD permet ainsi à toute personne d'être informée gratuitement et de manière confidentielle par des professionnels du droit (avocats, notaires, huissiers) ou des associations spécialisées. Pour cela, le CDAD instaure des lieux d'accès au droit appelés des « point-justice » qui permettent ainsi à tous les habitants d'être renseignés.

Afin de diversifier l'offre de service en matière d'accès au droit, le CDAD a souhaité créer une permanence orientée vers les modes de résolution amiable des conflits avec la présence d'un conciliateur de justice.

Lorsqu'un conflit existe entre deux personnes et qu'un procès pour le régler paraît disproportionné, la conciliation de justice est une solution simple, gratuite, rapide et souvent efficace. Le conciliateur intervient généralement lorsque le dialogue est rompu entre les parties. Son rôle est alors de pacifier les relations humaines, d'être à l'écoute des personnes en conflits et de trouver une solution négociée au différend qui les oppose. Le conciliateur de justice peut être saisi directement par les personnes en conflit (90% des cas) ou dans le cadre d'une délégation de conciliation, par le juge.

Le « point-justice conciliateur », créé pour la première fois au sein de la France Services de Thueyts a donc vocation à faciliter la saisine du conciliateur par les usagers afin d'envisager la résolution amiable de leur litige.

Les permanences auront lieu le 2^{ème} jeudi matin du mois à la France Services de THUEYTS de 9H à 12H, sur rendez-vous.

Pour contacter le conciliateur de justice, M. Michel FRAPPAT et/ou prendre rendez-vous :

Mail : michel.frappat@conciliateurdejustice.fr

Adresse postale : Conciliation - Mairie Annexe
10 Rue Georges Couderc 07200 AUBENAS.

Plus d'infos concernant les démarches **France Services** : <https://www.asv-cdc.fr/services-au-quotidien/services-pratiques/maison-de-services-au-public>

Permanences **France Services** uniquement sur rendez-vous, du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 en contactant le 04 75 39 75 33 ou par mail : thueyts@france-services.gouv.fr

► Permanence des soins ambulatoires (PDSA)

Permanence des soins ambulatoires (PDSA) sur le territoire Ardèche des Sources et Volcans (CDC ASV)

Il existe depuis toujours sur notre communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans une PDSA.

La permanence des soins ambulatoires (PDSA) a pour objectif de répondre aux besoins de soins non programmés aux heures de fermeture habituelle des cabinets médicaux. Elle est assurée sur notre territoire par neuf médecins (Jaujac, Meyras et Montpezat sous Bauzon).



☛ En cas d'urgence, quelle qu'elle soit (vitale ou non) en semaine à partir de 20h ou le week-end à partir du samedi midi : Il faut appeler le 15

En fonction des symptômes présentés au régulateur, trois situations sont possibles selon la gravité :

- Délivrance d'un conseil oral
- Mise en relation avec le médecin de garde du secteur (énoncés ci-dessus) en vue d'une consultation
- Orientation directement vers les urgences (en envoyant les pompiers ou une ambulance si la situation l'exige)

De plus, 7 des 9 médecins sont médecins correspondant SAMU, c'est à dire formés et équipés pour intervenir sur les urgences graves (nécessitant un SMUR).

Concernant le samedi matin, une rotation des médecins existe pour l'accueil des urgences sur le Pôle de santé des Hautes Vallées d'Ardèche (Meyras et Jaujac), le médecin de Montpezat consulte.

Pour gagner du temps, il est par conséquent inutile de se rendre directement au service d'accueil des urgences d'Aubenas ou à la maison médicale de garde.

Le service est assuré dans la mesure du possible en local.

Dr François BOUGEARD
pour le Pôle de Santé
des Hautes Vallées d'Ardèche.

► Enlèvement des ordures ménagères

A la demande du service de collecte de la communauté de communes, les conteneurs situés à l'extrémité de l'impasse des Terrasses (le Bruc) vont être retirés.

En effet, les employés collecteurs ont constaté au fil du temps que ces conteneurs restaient vides.

De ce fait, l'aller-retour en véhicule (1 km) est devenu une perte de temps avec un impact environnemental inutile.

Il est projeté aussi d'enlever les conteneurs se trouvant sur la place du Bouix, côté Ubac et de les installer sur la placette de l'arrêt de Bus du Bouix.

En effet, l'emplacement actuel est vraiment dangereux pour les agents collecteurs. Ils doivent sortir le camion poubelle en marche arrière sur la nationale 102 parfois chargée d'une importante circulation et de véhicules qui ne respectent pas du tout la limitation de vitesse.

Ce nouvel emplacement permettra de desservir collectivement les maisons des alentours.

► Eau Potable – Transfert de compétence

La loi NOTRe, qui avait imposé initialement le transfert des compétences Eau et Assainissement aux EPCI (communautés de communes) pour le 1er janvier 2020, a reporté cette échéance au 1er janvier 2026, en dissociant au passage la gestion de l'eau pluviale.

La communauté de communes ASV travaille sur ce sujet, une commission va se mettre en place.

Ce transfert concerne 12 communes pour l'eau potable (les 4 autres ont confié la gestion de l'eau au SEBA - Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche) et 9 pour l'assainissement.

Cette étude est encore en cours et les représentants de chaque commune y sont associés.

Comme vous le savez, la gestion de l'eau de Barnas est en régie municipale depuis toujours et le choix du transfert de compétence (technique et administrative) à la communauté de communes ASV nécessite une réflexion à mener avec les concitoyens ainsi qu'avec les mairies voisines... Si nous avons le choix.

Ce sujet fera l'objet d'explications et d'échanges plus approfondis dans les temps à venir.

► Randonnées

La commission Randonnée de la Communauté de Communes ASV s'est réunie le 10 novembre, animée par Michaël Barkats, élu référent Randonnée à la communauté de communes.

Les sujets abordés ont été : l'entretien des sentiers, la deuxième phase de balisage et la création de nouvelles randonnées.

Nous en parlerons d'une manière plus complète dans une prochaine lettre.

► Culture

La communauté de communes dispose de pistes d'actions culturelles variées : expositions, lecture publique, spectacle vivant (danse), correspondances internationales, ateliers cinéma, mise en valeur du patrimoine...

Les élus de Barnas souhaitent inscrire pleinement la commune dans la programmation culturelle du territoire, en lien avec les associations du village.

Plusieurs projets sont à l'étude :

- Animations autour des livres, de la lecture, du conte.
- Accueil de la compagnie de danse "Format" pour une animation et un spectacle en plein air en juin.
- Projections de films récemment réalisés sur le patrimoine industriel de l'Ardèche ou sur des artistes ardéchois, en présence du réalisateur.
- Communication pour inciter à participer aux nombreuses activités culturelles réparties sur tout le territoire de la communauté de communes.

oOo



Le samedi 4 juin 2022, et après un temps d'absence, cette compétition va retrouver les chemins de nos montagnes !

Notre mairie a été sollicitée pour apporter son aide à l'organisation de cette compétition. En effet, une partie du parcours passe par notre commune (parcours "Les 3 vallées" - 51 km). Il s'agit de la section qui va du Rocher d'Abraham à Jaujac, via le col de Barbejo. Le point de ravitaillement se situe aux Granges d'Abraham, au pied du chemin des Gardes.

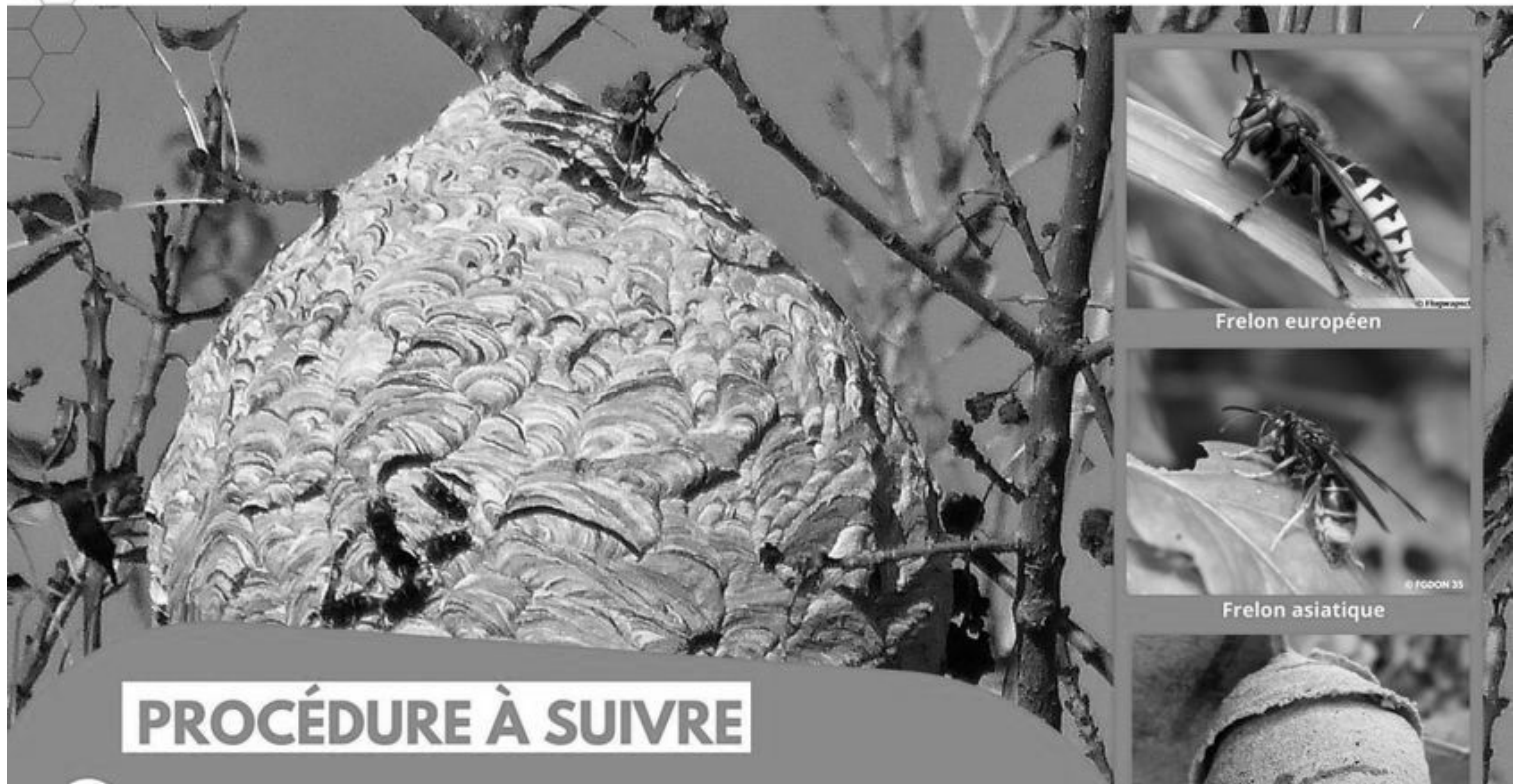
La commune apportera une aide logistique à cette occasion (transport de matériel, prêt de barnum et présence sur le site). L'association organisatrice fait un appel aux bénévoles (3 ou 4 personnes) qui accepteraient d'apporter leur aide à cet événement.

Pour prendre contact :

<https://lachaussedesgeants.com/contact.html>

Participez à la lutte collective contre le frelon asiatique

La Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans prend en charge la destruction des nids de frelons asiatiques sur l'ensemble de son territoire, en collaboration avec le GDSA de l'Ardèche



Frelon européen



Frelon asiatique



Nid primaire

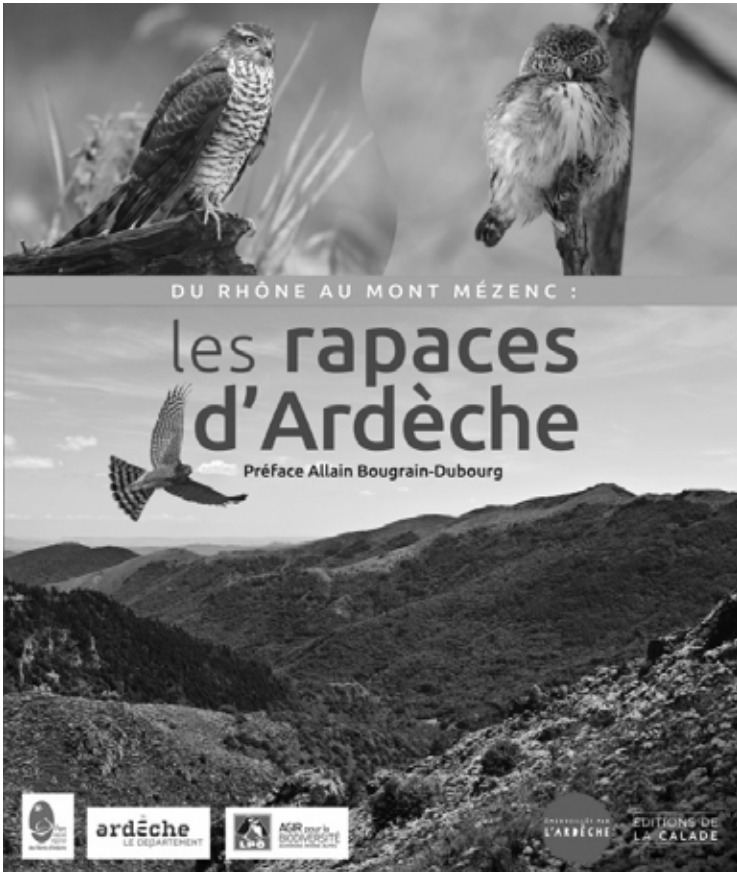


Frelon asiatique	Frelon européen
Reine : 24-32 mm	Reine : 27-39 mm
Ouvrière : 17-26 mm	Ouvrière : 19-30 mm
Mâle : 19-27 mm	Mâle : 21-31 mm

PROCÉDURE À SUIVRE

- 1 Vous découvrez un nid de frelon asiatique : ne jamais le détruire vous-même et garder une distance de 10m
- 2 Merci de déclarer le nid uniquement sur le site : **lefrelon.com**
En cas de besoin, téléphonez au : 06 08 92 26 67
- 3 Après vérification, la destruction sera effectuée par une entreprise agréée et prise en charge par la Communauté de communes

► Du Rhône au Mézenc les rapaces d'Ardèche



Rédaction : Nicolas Duroure
Aux éditions La Calade en partenariat avec le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche et la LPO.
Ouvrage disponible dans toutes les librairies ardéchoises. 24,90 €

Pour la première fois en Ardèche, un guide d'identification tout public offre l'opportunité de découvrir un groupe d'oiseaux fascinants : les rapaces. Partant de leurs caractéristiques communes et de la description des entités paysagères ardéchoises qu'ils occupent, il rassemble des informations actualisées et rigoureuses. Pour chaque espèce, description de l'oiseau, aire de répartition, cycle de reproduction, effectifs et statut de conservation viennent enrichir nos connaissances. De somptueuses photos et des cartes détaillées enthousiasmeront le lecteur, qu'il soit passionné de rapaces, amoureux de l'Ardèche ou tout simplement curieux.

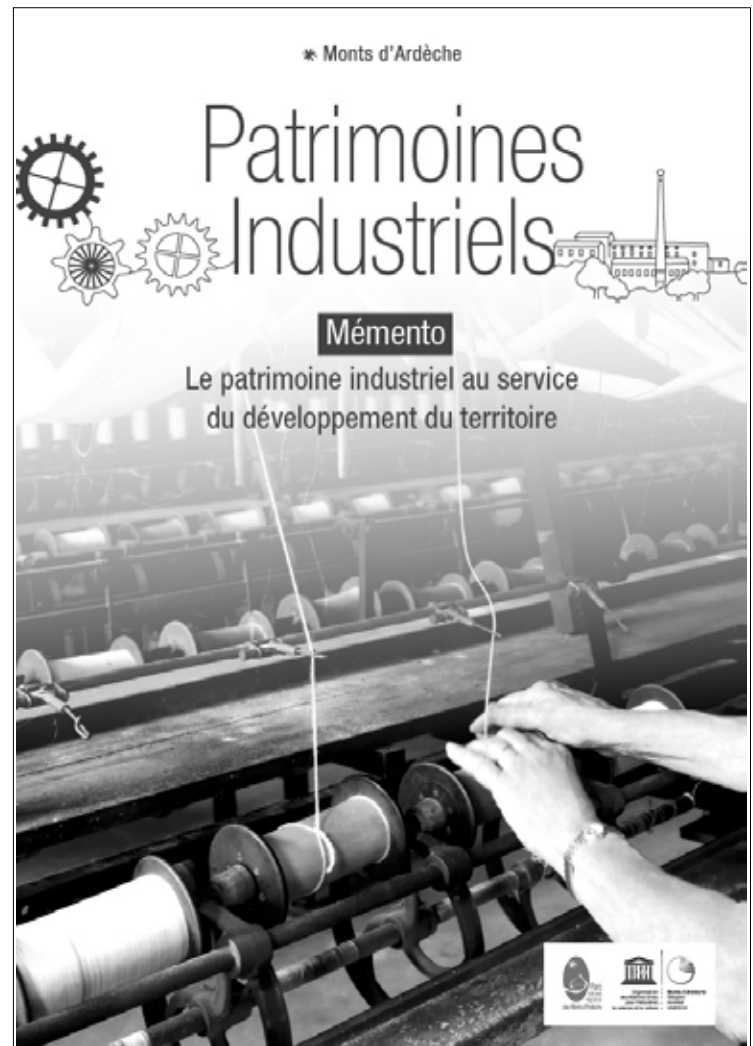
Suivez le Parc !

<https://www.parc-monts-ardeche.fr/>
<https://www.facebook.com/parc.desmontsardeche>
<https://www.youtube.com/channel/UC8X69PVH-MnILk-QN0ODTo-w/videos>
https://www.instagram.com/parc_monts_ardeche/

► Empreinte vivante le patrimoine industriel en Ardèche

Rédaction : Flore Vigne / Parc des Monts d'Ardèche
Mémento à télécharger sur le site du PNR (8 pages) :
<https://www.parc-monts-ardeche.fr/category-ressources/documentation-pdf/>

Les Monts d'Ardèche sont riches d'une histoire longue et complexe qui ne doit pas écarter ses dimensions les plus récentes : celles de son industrialisation. Les sites, les machines, les archives, la mémoire et les savoir-faire sont autant de révélateurs qui permettent aux ardéchois d'aujourd'hui de se reconnaître dans cet héritage industriel. Il n'en est pas moins fragile : les sites peuvent disparaître et les mémoires s'étiolent silencieusement. Mobilisés dans de nouveaux projets, les héritages deviennent des patrimoines, apportent un ancrage local, un lien au temps long. Ils permettent à d'autres de s'approprier à leur tour l'histoire des sites ainsi que le projet en cours. Cette dynamique ne peut exister sans des acteurs qui se mobilisent pour connaître, conserver, valoriser les héritages et accompagner les projets. Ce mémento a pour but de guider leurs actions.



Le Parc se tient à la disposition des associations et des collectivités qui souhaitent organiser des **animations en lien avec le patrimoine industriel** : intervention sur la thématique, prise de contacts avec des conférenciers, diffusion du film documentaire "Empreinte vivante, le patrimoine industriel en Ardèche" de Christian Tran, livre "Les cheminées d'usine", prêt d'expositions : "Ardèche, terre d'industrie" ou "Cheminées d'usine"...

BREVES - BREVES - BREVES - BREVES - BREVES - BREVES - BREVES - BREVES - BREVES

► Ordures ménagères

Les cartons épais ne se mettent pas dans les poubelles jaunes !
Nous constatons régulièrement que les conteneurs de tri sélectif sont remplis de carton ondulé. Ceux-ci doivent être emportés en déchetterie, à Thueyts par exemple. Ils sont vendus pour être recyclés. La communauté de communes récupère ainsi le produit de la vente et ces cartons n'encombrent pas les points de ramassage.
Merci de respecter ces consignes. Le traitement de conteneurs remplis de déchets inappropriés entraîne des coûts supplémentaires...

► Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI)

L'enquête publique est en cours jusqu'au 17 décembre 20 h.

► Correspondants de presse

Actuellement, la commune de BARNAS n'a plus de correspondants de presse (Dauphiné Libéré et La Tribune).

Si vous êtes disponible, à l'aise dans la rédaction d'articles et volontaire pour suivre la vie du village, merci de contacter les journaux.

► SPANC

RAPPEL : Contrôles SPANC en 2022
Une campagne de contrôle des assainissements non collectifs aura lieu sur notre commune. Elle sera effectuée par une personne habilitée.



Spectacle de jonglage de l'artiste El Flo sur la place du village pour Halloween

Mairie de Barnas

Accueil du public : lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h30 À 12h30

Tel : 04 75 36 40 12

Email : mairie@barnas.fr

Site : <http://www.barnas.fr/>

Retrouvez-nous sur Facebook : <https://www.facebook.com/Mairie-de-Barnas-100330978427063/>